

En Nouvelle-Aquitaine, un enfant mineur sur trois vit en famille monoparentale ou recomposée

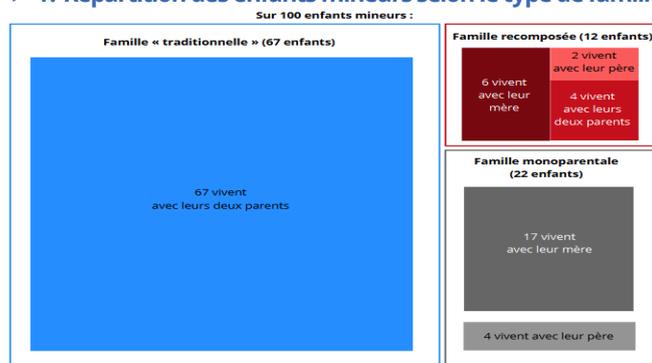
Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n°119 • Janvier 2025

En 2021, 1,1 million d'enfants mineurs résident en famille en Nouvelle-Aquitaine dont 67 % au sein d'une famille « traditionnelle », 22 % dans une famille monoparentale et 12 % dans une famille recomposée. En raison des parcours de vie et des séparations, ils vivent de moins en moins avec leurs deux parents à mesure qu'ils grandissent. Ils sont plus rarement en famille nombreuse dans la région qu'ailleurs en France. Les enfants résidant dans les Deux-Sèvres et dans les départements de la façade sud-atlantique vivent plus souvent dans des familles « traditionnelles ». Parmi les enfants vivant avec un seul de leurs parents, 16 % sont en garde alternée, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en 4^e position des régions les plus concernées.

1,1 million de mineurs vivent en famille en Nouvelle-Aquitaine

En 2021, 1 140 500 enfants mineurs vivent au sein de familles néo-aquitaines. Deux tiers vivent dans une **famille « traditionnelle »**, avec leurs deux parents au domicile et leurs éventuels frères et sœurs ► **figure 1**. 22 % évoluent en **famille monoparentale** avec un seul de leurs parents, qui ne vit pas en couple. Enfin, 12 % des enfants mineurs vivent au sein d'une **famille recomposée**, dans laquelle au moins un enfant n'est pas issu du couple. Les enfants sont alors principalement issus d'une union antérieure et résident avec un seul de leurs parents (8 %) et son ou sa conjointe ; 4 % sont issus de la nouvelle union et vivent avec leurs deux parents et leurs demi-frères ou demi-sœurs.

► 1. Répartition des enfants mineurs selon le type de famille



Note : Les données sont arrondies. La combinaison de valeurs arrondies peut être légèrement différente du résultat arrondi des valeurs réelles.

Lecture : Parmi les 1 140 500 enfants mineurs vivant en Nouvelle-Aquitaine en 2021, 12 % vivent dans une famille recomposée, 6 % vivant avec leur mère et un beau-parent, 4 % avec leurs deux parents et des demi-frères/sœurs, 2 % avec leur père et un beau-parent.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Parmi les enfants avec un seul de leurs deux parents, en famille monoparentale ou recomposée, 79 % vivent avec leur mère.

Avant l'âge de 3 ans, huit enfants sur dix vivent dans une famille « traditionnelle » ► **figure 2**. En raison des séparations, cette part diminue avec l'âge des enfants, tandis que celle des enfants vivant dans une famille monoparentale ou recomposée augmente. Ainsi, 12 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale, contre 28 % entre 15 et 17 ans. De même, la part des enfants en famille recomposée passe de 9 % avant 3 ans à 14 % entre 15 et 17 ans. Lorsque les enfants de moins de 6 ans vivent en famille recomposée, c'est le plus souvent avec leurs deux parents et avec des demi-frères ou demi-sœurs, c'est-à-dire avec des enfants issus d'une union précédente. Cette part diminue avec l'âge, à mesure que les demi-frères ou demi-sœurs aînés grandissent et quittent le foyer : la famille jusqu'alors « recomposée » devient alors « traditionnelle », avec uniquement le ou les enfants du couple. Plus généralement, le type de famille évolue au gré des parcours de vie des parents et des enfants.

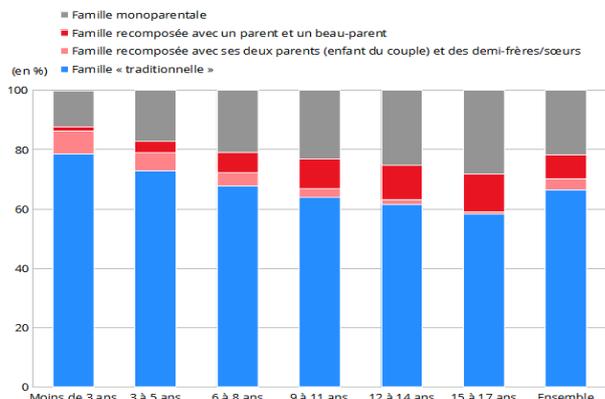
Les enfants vivent moins fréquemment dans une famille nombreuse en Nouvelle-Aquitaine qu'en France

Quel que soit le type de famille, les enfants mineurs vivent moins souvent en famille nombreuse (trois enfants ou plus) en Nouvelle-Aquitaine (28 %) qu'en France (35 %). Cet écart peut être lié à plusieurs facteurs dont un taux de fécondité plus faible qu'en France [Insee, 2021 ; pour en savoir plus (1)]. Or, la fécondité des parents pourrait influencer celle des enfants, jouant ainsi un rôle dans la descendance [Blanpain, Lincot, 2015 ; pour en savoir plus (2)]. La taille de la fratrie varie selon le type de famille dans lequel vit l'enfant. Les enfants vivant en famille monoparentale sont plus souvent enfants uniques (34 %) que ceux vivant en famille « traditionnelle » (22 %) ou en famille recomposée (13 %). À l'inverse, les enfants mineurs en famille recomposée vivent généralement

dans des familles plus grandes. En effet, la moitié d'entre eux grandissent dans des familles nombreuses quand ils ne sont que 26 % dans ce cas en famille « traditionnelle » et 24 % en famille monoparentale.

Les enfants vivant en famille « traditionnelle » sont dans une situation intermédiaire : ils sont 52 % à vivre dans une famille de deux enfants.

► 2. Répartition des enfants mineurs selon l'âge et le type de famille



Lecture : Parmi les enfants âgés de 6 à 8 ans, 68 % vivent en famille « traditionnelle », 4 % vivent en famille recomposée, avec leurs deux parents et des demi-frères/sœurs. 7 % vivent en famille recomposée, avec un seul de leurs parents, un(e) conjoint(e), et éventuellement d'autres enfants issus d'unions précédentes. 21 % vivent en famille monoparentale.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Les enfants des Deux-Sèvres, Pyrénées-Atlantiques et Gironde vivent davantage en famille « traditionnelle »

Les enfants mineurs vivent plus souvent au sein d'une famille « traditionnelle » dans les Deux-Sèvres (70 %), limitrophe de la Vendée, département dans lequel la part d'enfants vivant dans cette configuration familiale est la plus élevée de France (75 %). Ils sont également plus nombreux dans les départements de la façade sud-atlantique, en particulier dans les Pyrénées-Atlantiques (69 %) et en Gironde (68 %).

Plus au cœur de la région, c'est en Charente que résident le plus d'enfants en proportion en famille monoparentale (24 %) devant la Haute-Vienne, la Dordogne et le Lot-et-Garonne (23 %).

Par ailleurs, la proportion d'enfants en famille recomposée est plus élevée en Dordogne, Creuse et Charente-Maritime. Elle atteint 14 % en Dordogne, département en 4^e position derrière la Guyane, l'Ain et la Meuse.

La Nouvelle-Aquitaine, 4^e région la plus concernée par la résidence alternée

En Nouvelle-Aquitaine, trois enfants mineurs sur dix vivent avec un seul de leurs parents, que ce soit en famille monoparentale ou

en famille recomposée. Parmi eux, 16 % vivent en résidence alternée, c'est-à-dire habitent aussi souvent chez l'un de leurs parents que chez l'autre, soit 53 400 enfants. C'est la 4^e proportion la plus élevée après la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. La résidence alternée est davantage pratiquée dans les Pyrénées-Atlantiques (19 %) où 6 900 enfants mineurs sont concernés. À l'opposé, elle est moins fréquente dans le Lot-et-Garonne (11 %), la Creuse (13 %) et la Charente (14 %).

La résidence alternée concerne moins souvent les jeunes enfants. Ainsi, 5 % des enfants de moins de 3 ans vivant avec un seul de leurs parents sont en garde alternée. Cette part augmente avec l'âge avant d'osciller entre 18 % et 20 % parmi les enfants âgés de 6 à 13 ans. Puis la pratique diminue progressivement, pour ne concerner que 12 % des adolescents de 15 à 17 ans. ●

Claire Decodé, Olivia Sautory (Insee)

Retrouver davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Encadré : Les familles en Nouvelle-Aquitaine

En 2021, 675 800 familles avec au moins un enfant mineur résident en Nouvelle-Aquitaine. Parmi elles, 66 % sont des familles « traditionnelles », 24 % des familles monoparentales et 10 % des familles recomposées. Le nombre moyen d'enfants (mineurs et majeurs) par famille est le 3^e plus bas parmi les régions de France (1,8), comparable à la Martinique et juste après la Corse (1,7). Ce nombre d'enfants varie selon le type de famille. Il est plus élevé dans les familles recomposées (2,2) et « traditionnelles » (1,8) que dans les familles monoparentales (1,7). Dans la région, il est légèrement supérieur dans les Deux-Sèvres, la Vienne et le Lot-et-Garonne (1,9 enfant). Ce nombre est un peu plus élevé dans ces départements notamment dans les familles « traditionnelles » (1,9) et les familles recomposées (2,3).

► Sources

Cette étude s'appuie sur le **recensement de la population 2021** (données France hors Mayotte). Elle porte sur les enfants mineurs de la région résidant avec au moins un de leurs deux parents. Elle exclut les mineurs qui ne sont pas enfants d'une famille car ils ne vivent pas en logement ordinaire, ne vivent pas avec leurs parents ou sont eux-mêmes à la tête d'une famille. Les enfants dont les parents sont séparés sont rattachés au logement où ils passent le plus de temps. En cas d'égalité (résidence alternée), ils sont rattachés au logement du parent où ils ont passé une nuit de référence donnée. Cela permet d'éviter de les compter deux fois.

► Définitions

Les familles sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. Une famille est un couple, avec ou sans enfant, ou une famille monoparentale.

Une **famille « traditionnelle »** est un couple avec enfant(s) où tous les enfants sont ceux du couple.

Une **famille recomposée** se compose d'un couple et d'au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Une **famille monoparentale** est composée d'un parent qui vit avec ses enfants sans résider en couple.

► Pour en savoir plus

- (1) Insee, « [La France et ses territoires](#) », Insee Références édition 2021.
- (2) Blanpain N., Lincot L., « [Avoir trois enfants ou plus à la maison](#) », Insee Première n° 1531, janvier 2015.
- (3) Pora P., « [En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents](#) », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- (4) Génin G., « [Un enfant sur cinq confronté à la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine](#) », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 113, mars 2024.

